

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019 – 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf le 18 octobre à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le
11 octobre 2019.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

EXCUSES : Nathalie BURFIN → procuration à Cristinne URBIN
Emmanuel GINET → procuration à Melvyn GIRAULT
Christophe DEGLISE

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les conseillers valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2019

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Situations budgétaires

Les Conseillers municipaux valident la situation budgétaire intermédiaire des différents budgets de la commune dont ils avaient eu communication pour examen et réflexion lors de la séance du 13 septembre. L'évolution des budgets est conforme aux prévisions.

2-2 Régisseur cantine-garderie méridienne

Le Conseil Municipal décide, par délibération, de modifier la régie de recettes municipales, suite au transfert de compétence de la garderie périscolaire au SIVOM (septembre 2019)

2-3 Soutien à une association

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre, décide d'accorder à l'association Solidarité Migrants Bugey Sud une aide de 1500 €

III – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

Recrutement d'un(e) secrétaire de mairie

Suite à la parution de la vacance de poste de secrétaire de mairie, des candidatures, diverses, ont été reçues en mairie.

Des entretiens, avec des candidat(e)s susceptibles de répondre aux critères de compétence / expérience professionnelle recherchés sont en cours.

IV – URBANISME

4-1 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement / volet eaux usées et eaux pluviales

Par arrêté, M. le Maire de Lhuis prescrira l'ouverture d'une enquête publique unique relative, d'une part, au projet du Plan Local d'Urbanisme et, d'autre part, au projet de zonage d'assainissement (volet eaux usées et eaux pluviales).

Un commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Cette enquête publique sera ouverte pour une durée de 32 jours consécutives, du mercredi 20 novembre 2019 au samedi 21 décembre 2019 à 12 heures inclus.

Les dossiers du projet du PLU, du zonage d'assainissement, les pièces qui les accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête publique unique paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Lhuis pendant toute la durée de l'enquête.

Mesure de publicité :

Un avis au public faisant apparaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, selon les règles requises, dans 2 journaux diffusés dans le département.

4-2 Consultation des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées (PPA)

22 dossiers ont été transmis pour avis. Avis qui devraient parvenir en mairie jusqu'au 9 novembre 2019.

V – VOIRIE RÉSEAUX

5-1 Traversée du bourg

Monsieur le Maire rend compte des diverses réunions portant :

- Le 27/09 avec le Cabinet Nicot, sur les aspects techniques de la gestion des eaux pluviales, du renforcement du réseau d'eau potable et de la défense incendie.
- Le 10/10 avec la MOE, sur la globalité de l'avant-projet, aspects techniques et coûts.
Les premiers éléments présentés font apparaître un coût global prévisionnel nettement supérieur à l'estimatif initial.
Une révision du périmètre du projet et des options techniques à mettre en œuvre s'avère nécessaire afin de rester dans le cadre de l'estimatif initial.

5-2 Voirie communale

Les travaux montée de la Guillotière reprendront courant semaine 45.

Les travaux chemin de la Croisette sont reportés en début d'année 2020 (l'entreprise retenue pour exécuter ces travaux ne pouvant intervenir avant cette date).

5-3 Défense incendie

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 4 octobre 2019 avec le préventeur du SDIS. Réunion concernant la procédure de mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Il y aura lieu de prendre un arrêté qui présentera l'analyse des risques présents sur la commune, décrira l'existant et les besoins en Défense Incendie ainsi que les échéances de mise en conformité.

Un cabinet expert a été sollicité pour l'établissement, en relation avec des élus, du schéma communal de Défense Incendie.

5-4 Réseau eau potable

L'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, à réaliser par un cabinet expert, est à l'étude.

5-5 Elagage

M. le Maire rend compte des suites données aux courriers (lettres recommandées) adressés aux propriétaires dont les haies et branches avancent sur l'emprise des voies communales. Les actions seront poursuivies par la Municipalité.

5-6 Eclairage public

Les travaux de modernisation des deux armoires de commande non conformes et du déplacement d'un point lumineux (La Ville) seront prochainement réalisés pour un coût global de 10.100 €, dont 6.022 € à la charge de la commune.

Dès que ces travaux auront été réalisés, il sera procédé à l'extinction nocturne de 23h à 5h. La population en sera préalablement informée.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX

6-1 Travaux sur bâtiments

Le local archives est quasiment terminé

Les travaux de peinture des deux salles de musique sont en cours.

La cuve fioul de la poste sera vidée et neutralisée par une entreprise spécialisée.

6-2 Programme forestier

La présentation du programme forestier 2019-2038 par l'Agent local ONF est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

VII – CCPA

Monsieur le Maire rend compte de la dernière réunion du Conseil Communautaire. Le rapport d'activités et de développement durable 2018 présentant une vision la plus large possible des actions de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est en ligne sur le site internet www.cc-plainedelain.fr rubrique CONNAITRE.

VIII – SIVOM

Monsieur le Maire

- rappelle l'inauguration du gymnase attendant au collège de Briord, le 7 novembre prochain. Gymnase propriété et sous gestion du SIVOM.
- rend compte de l'assemblée générale de l'association Enfance et Loisirs qui a, notamment, pour projet la création d'un Espace de Vie Sociale.

- mentionne que peu ou pas de jeune des communes de Lhuis, Marchamp, Inimond fréquentent la structure Enfance et Loisirs à Serrières-de-Briord sur la journée du mercredi. Rappelle que le transport aller-retour est pris en charge par le SIVOM.

IX – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

9-1 Renouvellement de baux

Le Conseil municipal décide de reconduire /

- pour un période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020, le bail consenti à M. et Mme Gouttenoire pour la location du terrain communal situé en Vagniot.

- pour une période d'un an à compter du 1^{er} novembre 2019, le bail consenti à M. Lambert, pour la location du terrain communal situé Charentonod Sud.

9-2 Projet privé micro crèche

Un groupe d'élus, sous le pilotage de la 1^{ère} adjointe, poursuivra la réflexion sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre de ce projet. Rencontre avec le porteur de projet à organiser.

9-3 Plan communal de sauvegarde (PCS)

M. le Maire transmet aux élus un exemplaire du plan communal de sauvegarde. PCS consultable sur le site de la Mairie.

9-4 Echo de Lhuis 2019

Les Associations ont jusqu'au 7 novembre pour transmettre les articles et photos de leurs activités et manifestations.

9-5 Festivités de fin d'année

Le repas des Seniors aura lieu le vendredi 29 novembre à 12 H. à la salle polyvalente.

9-6 Alerte nucléaire - Retrait de comprimés d'iode en pharmacie

M. le Maire, sur la base des locaux répertoriés et des publics susceptibles d'être accueillis, établira la liste des besoins en comprimés d'iode, à retirer en pharmacie.

Informations complémentaires sur le site www.distribution-iode.com

9-7 Chasse

M. le Maire informe l'assemblée que M. le Préfet présidera une réunion sur la chasse de Lhuis le vendredi 25 octobre à laquelle sont conviées une douzaine de parties prenantes (services de l'Etat, Fédération de la Chasse de l'Ain, élus, représentants des sociétés de chasse ...)

M. le Maire rappelle les éléments factuels :

- que par 3 fois les requêtes de l'association « L'Echo de Roche Corbière » auprès du Tribunal Administratif contre la commune ont été rejetées.

- qu'en conclusion, les jugements du Tribunal Administratif mentionnent, notamment, que les requérants (l'association « L'Echo de Roche Corbière ») ne sont pas fondés à se prévaloir d'une rupture d'égalité de traitement des usagers au regard de l'article 542 du code civil, dès lors que l'autorité municipale s'est fondée sur une différence de situation objective liée au nombre d'adhérents de chacune des associations, en rapport avec l'objet des décisions de la commune tendant à permettre au maximum de résidents ou propriétaires sur la commune de pouvoir chasser sur les biens communaux.

- qu'à ce jour les frais d'avocat réglés par la commune pour la nécessaire défense s'élèvent à 9 000 €.
- Les termes du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2017 :
« Le conseil municipal, vu les péripéties vécues sur la période 2013-2014 et par la suite, fixe le principe de ne pas rouvrir, avant le terme du bail pour le lot communal principal, ce dossier (chasse) qui a déjà coûté beaucoup trop de temps de travail, trop d'énergie et trop d'argent à la collectivité.
Le contentieux sur les baux privés que revendiquent les sociétés de chasse n'est pas du ressort de la commune. La commune a essentiellement la tâche de veiller à ce que les activités de la chasse puissent se dérouler dans les conditions de sécurité requises ».

La position de la municipalité, identique à celle énoncée le 7 juillet 2017, consistant à ne prendre en compte que l'intérêt général de la collectivité sera exprimée à M. le Préfet lors de la réunion du 25 octobre 2019.

9-8 Collecte ordures ménagères

La nouvelle procédure de ramassage des ordures ménagères sera mise en place en janvier 2020.

9-9 Compteurs eau

Les agents communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau à compter du 12 novembre 2019. L'accès aux compteurs par les agents doit être assuré sans restriction.

9-10 Qualité air école

L'entreprise mandatée procédera au contrôle de l'air à l'école le 12 décembre.

9-11 Step du Creux

Monsieur le Maire transmet aux conseillers la proposition de convention revue par la commune de Groslée-Saint-Benoit. La position exprimée par le conseil municipal est de maintenir le cadre financier de la proposition initiale, établie par la mairie de Lhuis.

X – DIVERS

10-1 Archives communales

L'opération tri/classement confiée au Centre de Gestion du département a débuté. Le CDG étant en surcharge de travail, l'opération tri-classement envisagée en continu sur 30 jours ne pourra s'opérer qu'à raison d'un jour/semaine. Donc fin de l'opération à entrevoir sur fin 1^{er} trimestre 2020.

10-2 Réorganisation des finances publiques

Les Maires du territoire avaient été invités à des réunions, portant sur la réorganisation du réseau des finances publiques (DGFIP).

Sont envisagés des fermetures, nombreuses, de trésorerie, des regroupements de services, et en remplacement pour assurer le service des points de contact dans certaines mairies, ainsi que des points de service dans des bureaux de poste (pour les collectivités) et dans des bureaux de tabac (pour les contribuables particuliers).

Mise en place de la réforme en 2021.

Séance levée à 23h00

Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.